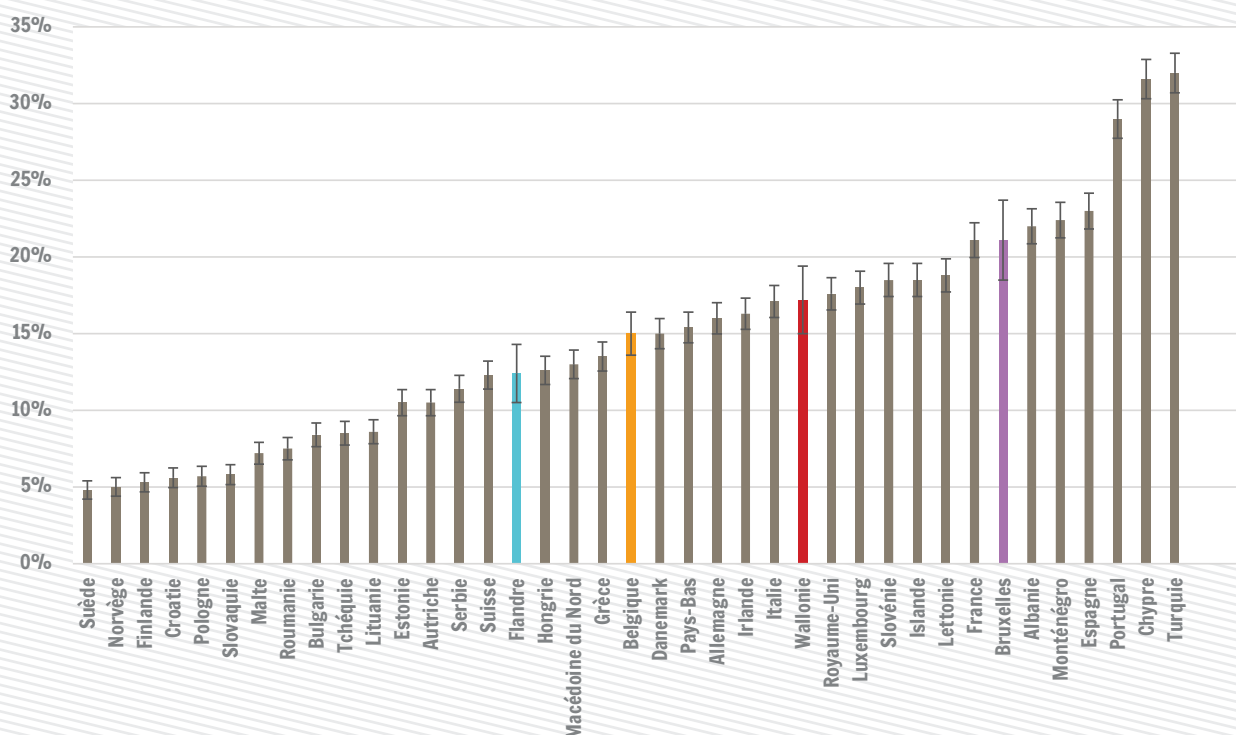


Part de la population vivant dans un logement humide

17,2%

En Wallonie, en 2024, 17,2 % des personnes vivent dans un logement qui présente un problème d'humidité

Part de la population vivant dans un logement avec problème d'humidité (comparaison européenne)



Sources : SILC 2024, 2023, 2020, 2019 et 2018 ; Calculs : IWEPS (Régions et Belgique) et Eurostat (pays européens)

NB : Pour les pays européens, les chiffres de SILC 2023 sont utilisés, sauf pour la Serbie, la Macédoine du Nord, l'Irlande, l'Albanie et le Monténégro où ce sont les données de 2020 qui sont utilisées, l'Islande où ce sont les données de 2019 qui sont utilisées et le Royaume-Uni où ce sont des données de SILC 2018 qui sont utilisées.

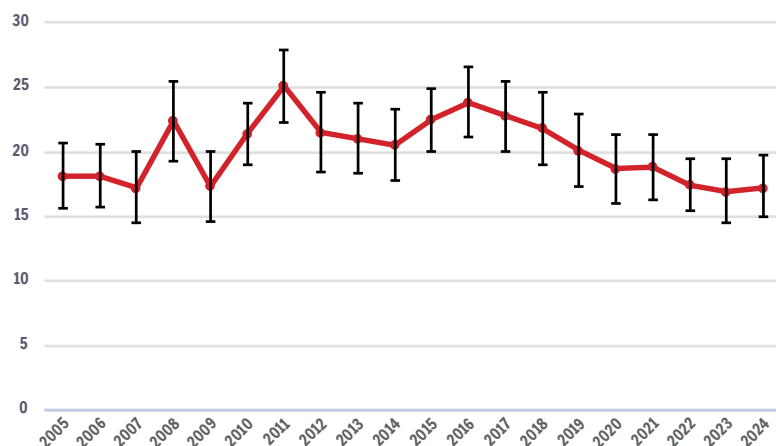
Cet indicateur reprend la proportion de la population qui habite dans un logement ayant au moins un problème d'humidité. Ceux-ci peuvent être une fuite dans la toiture, un mur ou un sol humide, ou encore des boiseries attaquées par des moisissures.

Étant donné que la proportion de la population vivant dans un logement avec problème d'humidité est mesurée à l'aide d'une enquête, les intervalles de confiance sont nécessaires pour rendre compte des erreurs liées à l'échantillonnage. Dans 19 cas sur 20, la « vraie » valeur de ce taux se situe à l'intérieur des marges indiquées sur le graphique. Ainsi, on peut affirmer avec 95 % de certitude qu'en Wallonie en 2024, la part de la population vivant dans un logement humide se situait entre 15,0 % et 19,7 %.

Cet indicateur témoigne d'une situation préoccupante, tant d'un point de vue absolu que relatif. En effet, plus d'un-e Wallon-ne sur six vit dans un logement confronté à des problèmes d'humidité. En Belgique, la Wallonie se situe dans une position médiane entre Bruxelles (avec un taux autour de 25 %) et la Flandre (avec un taux 10 et 15 %). Comparativement aux autres pays européens, ce taux est plutôt élevé.

Part de la population vivant dans un logement humide

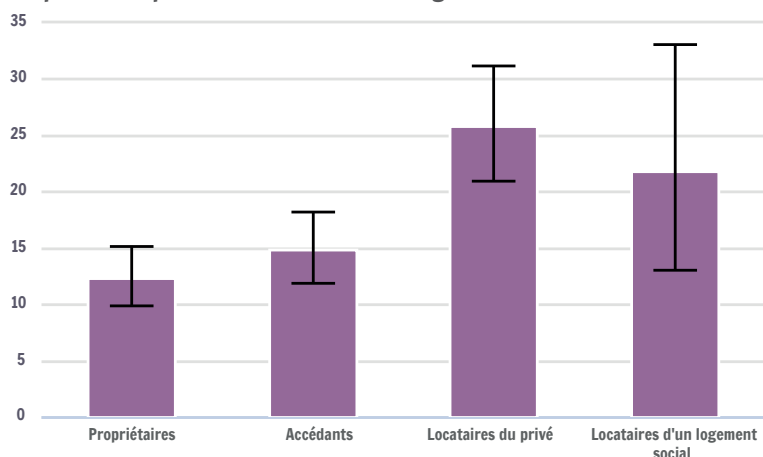
Évolution de la part de la population confrontée à des problèmes de logement humide



Après une relative stabilité de la part de la population vivant dans un logement humide (compte tenu de l'erreur d'échantillonnage), on observe une diminution régulière du taux depuis 2017, qui s'est stabilisée en 2024. Précisons que, les variations entre les années 2007, 2008, 2009, 2010 et 2011 peuvent être reliées à des changements mineurs dans la formulation des questions. Par exemple, l'item concernant les boiseries attaquées par la moisissure n'a été introduit qu'en 2008, ce qui peut expliquer la hausse entre 2007 et 2008 de 17 % à 22 %.

Sources : SILC ; Calculs : IWEPS

Proportion de personnes vivant dans un logement humide



La prévalence des problèmes d'humidité varie fortement selon le statut d'occupation du logement. Ainsi, les locataires, qu'ils louent sur le marché privé ou qu'ils occupent un logement social, sont plus souvent confrontés à ce type de problème. Ces différences sont très importantes : les locataires sont environ deux fois plus souvent confrontés à des problèmes d'humidité que les propriétaires.

Sources : SILC 2024 ; Calculs : IWEPS

Définitions et sources

Les données utilisées pour calculer la part de la population vivant dans un logement confronté à des problèmes d'humidité proviennent de SILC, une enquête annuelle réalisée par Statbel (et supervisée par Eurostat) largement utilisée pour quantifier la pauvreté, les inégalités de revenu et les conditions de vie en Europe. Cet indicateur quantifie la part de personnes déclarant vivre dans des logements humides et non la part de logements humides dans le parc immobilier. Notez que les personnes vivant dans des institutions (maisons de retraite, homes, monastères, prisons...) ou n'ayant pas de logement fixe ne sont pas comptabilisées, car ne faisant pas partie de l'échantillon de SILC.

Pertinence et limites

Cet indicateur a l'avantage de pouvoir comparer la situation en Wallonie avec celle dans d'autres régions et pays européens. Cependant, il a l'inconvénient d'être assez sensible à la manière dont on pose la question. Il en résulte qu'il faut quand même adopter une certaine prudence dans les comparaisons temporelles et internationales. Précisons également que suite à une importante réforme de l'enquête en 2019 (révision de la pondération et modification du questionnaire), les comparaisons avec les années antérieures doivent être menées avec prudence.

Pour en savoir plus :

https://ec.europa.eu/eurostat/fr/web/products-datasets/product?code=sdg_01_60

Personne de contact : François Ghesquière (f.ghesquiere@iweeps.be) / prochaine mise à jour : mars 2026